

## COMITÉ EXÉCUTIF

### PROCÈS-VERBAL

QUINZIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2022

Mardi 22 novembre 2022, 17 h / Salle D-225 du Cégep de Rimouski

Présentation par visioconférence Zoom et en présentiel, sous la présidence de M. François Dornier.

#### PRÉSENCES

M. François Dornier  
M. Raymond Lacroix  
M. Michel Pineault ZOOM  
M. Robin Lavoie  
M. Pierre-Luc Michaud  
M. Kurt Vignola ZOOM

#### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée  
Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines (**sujets 22-15.04 et 22-15.05**)  
Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles  
(**sujet 22-15.06**)

#### 22-15.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

---

Constatant le quorum, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

#### 22-15.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

#### 22-15.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 14<sup>E</sup> RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE22-14 du 24 OCTOBRE 2022) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

---

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point. Les membres n'ont pas de commentaires ni de modifications en regard du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> réunion du comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

#### 22-15.04 RECLASSIFICATION DE (3) POSTES AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (STI) EN LIEN AVEC LA NOUVELLE CLASSE D'EMPLOI D'ANALYSE SPÉCIALISÉ EN INFORMATIQUE : POUR ADOPTION

---

Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente le point.

L'article 6.1.6 de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Avec la modification de la convention collective des professionnels, le plan de classification a été aussi modifié. Une nouvelle classe d'emploi d'analyste spécialisé en informatique a été créée et est en vigueur depuis le 1er avril 2022. La Direction des ressources humaines, en collaboration avec le coordonnateur des STI, a procédé à l'analyse des tâches.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du nouveau plan de classification, la Direction des ressources humaines conclut que de façon principale et habituelle, trois personnes consacrent une plus grande partie de leur temps à des tâches d'analyste spécialisé en informatique, soit messieurs Jean-Bernard Tremblay et Claude Laroche, analystes ainsi que Nelson Jean, conseiller en technopédagogie. La modification de ces classes d'emploi est donc justifiée.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le nouveau plan de classification du personnel de professionnel en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'accord du supérieur immédiat;

Il est recommandé de procéder de façon rétroactive à la reclassification des deux postes d'analystes et du poste de conseiller en technopédagogie en postes d'analystes spécialisés en informatique.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder de façon rétroactive à la reclassification des deux postes d'analystes et du poste de conseiller en technopédagogie en postes d'analystes spécialisés en informatique.

---

#### **22-15.05 ABOLITION DU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AUX RÉSIDENCES : POUR ADOPTION**

Mme Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente le point.

À la suite de la démission du titulaire du poste en novembre 2019, une analyse est entreprise par la direction générale quant à la gestion et à la prise en charge de ce service. Le poste demeurera non comblé jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

À ce jour, il a été convenu que, puisque :

- Le poste est demeuré non comblé depuis 2019;
- Le poste de coordonnateur, responsable du Peps, des Résidences et du programme sportif des Pionniers et Pionnières a été aboli le 23 août 2022 (**CE22-12.04**);
- Avec les modifications à la convention collective des professionnels, il est maintenant possible, moyennant une prime de responsabilité, de demander au professionnel d'attribuer des tâches de coordination et de supervision;
- Deux projets spécifiques d'attaché d'administration (professionnel) furent créés respectivement les 20 février 2020 et 11 août 2022;
- Le Collège favorise cette structure le temps de statuer sur l'avenir des résidences.

CONSIDÉRANT que le poste est non pourvu depuis 2019;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de coordonnateur;

CONSIDÉRANT la possibilité, moyennant une prime de responsabilité, que les professionnels aient une charge de coordination et de supervision;

CONSIDÉRANT que deux projets spécifiques d'attaché d'administration ont été créés;

Il est recommandé d'abolir le poste de gestionnaire administratif aux Résidences.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abolir le poste de gestionnaire administratif aux Résidences.

---

#### **22-15.06 AMENDEMENT DE L'ANNEXE 1 – TAUX NORMALISÉS ET BARÈMES DE REMBOURSEMENT DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPRÉSENTATION ET DE RÉCEPTION (CATÉGORIE C-04 DU CAHIER DE GESTION): POUR ADOPTION**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 28 mai 2019, le conseil d'administration a adopté *la Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception* (catégorie C-04 du Cahier de gestion) (CA 19-04.16). Selon l'article 17 de la Politique, « les annexes qui y sont associées peuvent être révisées au besoin par la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles. Sous la recommandation du comité de direction, elles sont adoptées par le comité exécutif. ».

Dans le respect de la Politique, le Collège a décidé de revoir l'annexe 1 – Taux normalisés et barèmes de remboursement de la Politique qui présente entre autres les frais de déplacement et de repas afin d'ajuster certains tarifs en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie. Quant à la Politique en elle-même, une révision tous les cinq (5) ans est prévue. Par conséquent, considérant l'éventuelle implantation du module compte de dépenses de Skytech, le Collège révisera celle-ci au terme de la mise en œuvre qui devrait se réaliser au cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT l'inflation des coûts;

CONSIDÉRANT l'harmonisation des taux avec le Secrétariat du Conseil du trésor;

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées à l'annexe 1 – Taux normalisés et barèmes de remboursement de la Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception (catégorie C-04 du Cahier de gestion) telles qu'elles ont été présentées.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à l'annexe 1 – Taux normalisés et barèmes de remboursement de la Politique relative aux frais de déplacement, de représentation et de réception (catégorie C-04 du Cahier de gestion) telles qu'elles ont été présentées.

---

#### **22-15.07 NOMINATION DE FRÉDÉRIC PLOURDE - DIPLÔMÉ DU (CMÉC) : POUR ADOPTION**

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Suite à la réception d'une candidature à titre de diplômé CMÉC, le comité exécutif soumettra au conseil d'administration la candidature de Monsieur Frédéric Plourde.

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de M. Frédéric Plourde;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif comme premier choix;

Il est recommandé de procéder à la nomination de M. Frédéric Plourde comme membre du conseil d'administration du Collège de Rimouski, pour un mandat de trois ans, à titre de diplômé CMÉC.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de M. Frédéric Plourde au conseil d'administration, à titre de diplômé du CMÉC.

---

#### **22-15.08 MODIFICATION DRFMI : POUR INFORMATION**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente de son document préalablement déposé et commente sur la réorganisation au département de la DRFMI. Mme Proulx expose les changements qui ont été ou seront à effectuer au courant de l'année. M. Dornier présente le document des organisations administratives dans certains cégeps du Québec sous forme de tableau comparatif et ajoute que la création d'un tableau qui démontre bien l'objectif des modifications à la DRFMI permettrait de calmer l'enjeu.

Ce point sera ajouté au prochain conseil d'administration en vue de son adoption.

---

#### **22-15.09 AUTRES**

M. François Dornier, président du comité exécutif, mentionne qu'il a rencontré M. Olivier Gosselin et M. Philippe De Carufel, membres de l'exécutif du syndicat du personnel enseignant. À la suite de ce rendez-vous, il a été proposé de faire la création d'un espace de dialogue entre les enseignants et la direction générale afin de permettre à ceux-ci d'échanger et partager sur différents sujets. M. Dornier suggère de greffer un bulletin d'information sur les décisions prises en comité exécutif et conseil d'administration et transmettre ce bulletin à tous.

---

#### **22-15.10 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15